

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DJS 307 - DDCT - DAC Subvention (46 000 euros) et convention avec l'association Paris 2018 pour l'organisation des Gay Games 2018 à Paris.

MM. Jean-François MARTINS, Bruno JULLIARD et M^{me} Hélène BIDARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Paris 2018 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission, Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, et Madame Hélène BIDARD, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Paris 2018 pour l'organisation à Paris de la 10^e édition des Gay Games, du 4 au 12 août 2018, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 46 000 euros est attribuée à l'association Paris 2018 pour l'organisation à Paris de la 10^e édition des Gay Games, du 4 au 12 août 2018 (106601 / 2016_07335 ; 2016_01835 ; 2016_01836).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les chapitres suivants du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement :

- 20 000 euros sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF15008, au titre de la lutte contre les discriminations ;
- 16 000 euros sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique 415, ligne VF88005 au titre du sport ;
- 10 000 euros sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO